



L'Association de massothérapie du Nouveau-Brunswick Travailler ensemble vers un avenir meilleur

L'Association de massothérapie du Nouveau Brunswick représente des massothérapeutes accrédités pratiquant le massage dans toutes les régions de la province du Nouveau-Brunswick depuis 1988.

Cette Association fait partie de l'Alliance de massothérapie du Canada, le seul organisme national qui représente les massothérapeutes professionnels au Canada.

L'adhésion à l'Association est limitée aux diplômés d'un programme accrédité de 2,200 heures fourni dans une école approuvée par l'AMNB. (Voir la Politique 3-13 sur notre site web). Nous pouvons exiger que les demandeurs d'adhésion passent avec succès un examen d'entrée administré par l'Association. (Voir la Politique 3-12 sur notre site web.)

La Croix bleue, ainsi que beaucoup d'autres compagnies d'assurance principales identifient tous les membres de l'Association en tant que fournisseurs de services de santé. Les membres de l'Association ont une réputation de longue date de fournir des soins de qualité d'une manière professionnelle.

L'Association fournit les avantages suivants:

- assurance responsabilité à un taux de groupe escompté
- code d'éthique strict
- adhésion à l'Alliance de massothérapie du Canada
- conditions pour la formation continue
- mécanisme de résolution de conflits
- réponses aux plaintes du public
- réunions générales régulières pour permettre la participation des membres
- conférences et ateliers parrainés par l'AMNB
- conseil d'administration et comités de direction élus par les membres
- adhésion des membres étudiants à un taux réduit
- services bilingues (français et anglais)
- souscription au Plan de santé de groupe de la Croix bleue.

L'AMNB a récemment présenté une ébauche de la législation au gouvernement du Nouveau Brunswick pour qu'elle soit présentée à l'Assemblée législative aussitôt que possible. La réglementation de la profession aidera à introduire la massothérapie dans le courant principal des soins de santé dans la province, assurera une protection accrue du public et améliorera les perspectives d'emploi pour les massothérapeutes certifiés à travers la province.

Pour de l'information sur les prochains examens d'entrée ou toute autre activité de l'Association, communiquez avec la registraire au 506-459-5788 ou cdoherly@nbma-amnb.ca